



le Grenelle de la Mer

BOULOGNE SUR MER Nord/Pas-de-Calais – Picardie 18 juin 2009

Grands Témoins :

- Jérôme Bignon, Président du groupe de travail de concertation nationale 1

Nombre estimé de participants : 200



.1 Les particularités géographiques de l'espace maritime Nord/Pas-de-Calais et Picardie

.1 Un espace transfrontalier

Si la dimension transfrontalière de la mer est évidente, elle doit d'autant plus être prise en compte s'agissant de la région maritime du Nord/Pas-de-Calais et de la Picardie, qui se caractérise par la proximité d'une part, avec le Royaume-Uni, en vis-à-vis direct, et d'autre part, avec la Belgique et les Pays-Bas.

.2 Un espace caractérisé par sa densité

La région maritime Nord/Pas-de-Calais/Picardie est caractérisée par la densité de sa population et l'intensivité des usages de la mer. Or, le littoral de la région subit d'autant plus de pressions qu'il cumule :

- un trafic maritime dense (Rail Manche/Mer du Nord) ;
- une activité portuaire et industrielle dynamique ;
- une pêche artisanale très présente ;
- des activités de loisirs diversifiées (pêche sportive, tourisme basé sur la fréquentation de sites naturels remarquables comme la Baie de Somme et la Baie de Wissant, pratique de multiples sports nautiques, thalassothérapie, plage et baignade).

.3 Des équilibres d'autant plus menacés

La région maritime du Nord/Pas-de-Calais/Picardie est proche du point de rupture de nombreux équilibres, notamment en matière de :

- sécurité maritime : le rail du Pas-de-Calais est la seconde voie de navigation au monde, sachant que 30 % des navires qui l'empruntent transportent des matières dangereuses ;
- protection des ressources halieutiques, essentielles pour l'économie de la région (d'où une procédure de désignation des sites Natura 2000 en mer) ;
- gestion des risques littoraux (400 000 personnes dans la région vivent en-dessous du niveau de la mer) ;
- préservation du littoral et de sa biodiversité (cette problématique a suscité un projet de parc naturel marin au droit des trois estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche) ;
- cohabitation des usagers de l'espace marin.

.II Concilier activité économique et développement durable

Au-delà de ces constats, partagés, chaque acteur de la mer tente d'argumenter en faveur de son propre camp. La diversité de ces points de vue laisse néanmoins transparaître une préoccupation commune : concilier activité économique et préservation du milieu maritime.

.1 L'énergie éolienne

Le projet de parc éolien sur le littoral de la région (141 éoliennes qui représentent 800 mégawatts, soit l'équivalent d'une petite tranche de nucléaire) a fait l'objet d'un débat entre d'une part, les représentants institutionnels et le syndicat des énergies renouvelables, porteurs du projet, et d'autre part, les représentants des pêcheurs et de la Fédération « Environnement durable » du Nord/Pas-de-Calais.

Ces derniers remettent en cause la pertinence de ce projet d'un point de vue environnemental et économique. Ils expriment de nombreuses interrogations sur les intérêts réellement en jeu (remise en cause d'EDF Energies nouvelles et de la Compagnie du Vent) s'agissant d'une énergie dont la production est à ce jour sensiblement plus coûteuse que l'électricité thermique, mais largement subventionnée.

Malgré l'annonce de la définition d'un schéma régional éolien et, à plus court terme, d'un processus de concertation débouchant sur un appel d'offres s'agissant du projet de parc éolien du Tréport, les participants dénoncent un manque de concertation et de transparence s'agissant de ce dossier. En témoignent l'absence des représentants de RTE et de la Fédération « Environnement Durable » lors des débats de la commission.

Il est à noter que les membres du groupe 1, s'ils ne remettent pas en cause la pertinence de recourir à l'énergie renouvelable, ne sont pas parvenus à un accord s'agissant de la mise en pratique de l'éolien *off shore*.

.2 La préservation de la pêche artisanale, en tant que facteur de biodiversité

Le débat a été marqué par l'intervention de Patrice Haezebrouck, délégué syndical CGT, et Jean-Pierre Veral, Secrétaire FO Manche/Mer du Nord, venus défendre la cause de la pêche artisanale face :

- à la réglementation : elle s'avère de plus en plus contraignante, alors qu'elle n'est pas toujours pertinente sur le plan géographique (le poisson se moque des frontières, tandis que l'instauration de quotas favorise parfois le poisson d'importation, avec les coûts de transports inhérents, au détriment des produits de la pêche locale, dont le rayon d'action est limité) ;
- au développement de l'aquaculture : les intervenants dénoncent cette activité, qui est très consommatrice en intrants et génère un produit de moindre qualité.

Leurs propos sont relayés par Jean-Marc Le Garrec, qui partage leur souci de pérenniser l'activité économique essentielle que représente la pêche en adoptant une démarche responsable. Dans cette optique, sa société, EuroNord, a engagé une démarche de certification visant à la préservation de la ressource et à la valorisation de ce qui était auparavant considéré comme un déchet, notamment grâce aux industries de la santé et de la cosmétique

.3 L'encadrement de la pêche de loisirs

Les représentants des pêcheurs plaisanciers (Fédération Nationale Pêche Plaisance Loisirs, Espadon Club, Association des Pêcheurs à Pied de la Côte d'Opale, Comité régional de la FNPPSF -Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France-) sont intervenus massivement lors de la rencontre, monopolisant une grande partie du débat.

Se faisant, ils ont souhaité manifester leur insatisfaction face à l'action législative des autorités locales (arrêté 60-209 du Préfet de Haute Normandie sur la pêche au bar) et nationales (projet de permis de pêche de loisirs, article 8 du rapport du Grenelle sur le renforcement de l'encadrement de la pêche de loisirs) s'agissant de leur activité. Cette action leur semble inadaptée faute d'une concertation suffisante.

Ces intervenants soulignent l'importance économique du secteur de la pêche de loisirs et de plaisance, ainsi que la volonté de la plupart des adhérents à leurs fédérations de préserver les ressources naturelles.

Jérôme Bignon, Président de l'Agence des Aires Maritimes Protégées, s'engage à :

- inviter Monsieur Jean-Louis Borloo à signer la charte sur la pêche récréative élaborée à l'occasion du comité opérationnel post Grenelle « Mer et Littoral » ;
- transmettre au Ministère la contribution de la Fédération Nationale Pêche Plaisante Loisirs à l'article 8 du rapport du Grenelle, texte remis en séance.

.III Une forte demande locale en matière d'outils d'aménagement

La majeure partie des intervenants s'accorde sur l'interdépendance terre/mer et la nécessité de coordonner l'action des autorités maritimes et terrestres. Du point de vue environnemental, par exemple, Martial Grandmougin, Directeur général adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, rappelle que 80 % de la pollution de la mer provient de la terre.

Si ces deux sujets sont étroitement interconnectés, les administrations locales s'interrogent sur les moyens dont elles disposent pour répondre aux besoins exprimés par leurs populations en termes d'activité économique (emploi), de loisirs et de préservation de l'environnement. Or, Hubert Hainaut, Conseiller général de la Somme, constate que les documents du Grenelle n'apportent pas de réponse à ces préoccupations régionales, d'où l'intérêt de la proposition visant à mettre un fonds à la disposition des régions, ce qui leur permettrait d'apporter des réponses spécifiques à leurs problématiques.

La question de la gouvernance des ports, articulations particulièrement sensibles entre terre et mer, est posée, notamment par :

- Martial Grandmougin, Directeur général adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, du point de vue de la pollution des sites portuaires et du recyclage des sédiments portuaires (à cet effet, il suggère d'étendre la composition des organismes de bassins de l'Agence de l'Eau à des acteurs du littoral) ;
- Frédéric Cuvillier, Maire de Boulogne-sur-Mer, du point de vue de l'aménagement des zones portuaires insérées dans les tissus urbains.

L'exemple de Boulogne-sur-Mer est de ce point de vue particulièrement exemplaire. Alors que le port, enclavé dans le tissu urbain, représente un tiers de la surface de la ville, le Maire n'a aucune autorité sur ce territoire. Or, de nombreuses problématiques urbaines trouvent leur continuité sur le port : par exemple, si le Maire gère l'assainissement de la cité, son autorité en la matière s'arrête à la Liane, au-delà de laquelle se trouve la zone portuaire. Celle-ci recouvre des enjeux fondamentaux en matière d'aménagement, d'autant qu'elle est en mutation permanente : le seul bassin Napoléon accueille des activités de pêche, de plaisance, de chantier naval et de fret transmanche, des bâtiments universitaires, une structure culturelle d'envergure (Nausicaa), ainsi que des institutions (la Chambre de Commerce et la Communauté d'Agglomération).

Frédéric Cuvillier défend donc une notion de « port urbain », à distinguer des ports industriels situés en marge de la ville, et souhaite un renforcement des prérogatives des élus en matière de gestion portuaire.

Le domaine maritime s'inscrit donc au cœur des préoccupations des édiles s'agissant de l'aménagement et du développement économique, ce qui repose la question de la loi littorale. Les intervenants s'inscrivent plutôt dans une ligne de défense des fondamentaux de cette loi, Jérôme Bignon précise que la loi littorale est considérée comme un acquis du Grenelle de la Mer. Pour autant, ce texte n'a pas approfondi certains sujets, comme la capacité d'accueil, qui méritent donc d'être retravaillés.

IV . Réactions et avis aux propositions

NDRL : Les propositions présentées comme novatrices ou spécifiquement régionales sont soulignées.

1 - La délicate rencontre entre la terre et la mer

a) Propositions

Rapporteur : Jérôme Bignon, Président de l'Agence des Aires Maritimes Protégées

Principes de gouvernance

- Mettre en place une nouvelle gouvernance basée sur l'expertise scientifique et nourrie de l'expérience d'usage, qui s'appuie sur l'existant et ne crée pas de nouvelle instance
 - prendre en compte la dimension terre/mer dans sa perspective éco systémique et non administrative ou frontalière ;
 - conditionner les aménagements nouveaux à une prise en compte des risques, notamment ceux liés au réchauffement climatique ;
 - valoriser le rôle des ports en tant qu'interfaces terre/mer et les synergies entre fret maritime, ferroviaire et routier.
- **Outils**
- Etendre la composition des organismes de bassin de l'Agence de l'Eau à des acteurs du littoral pour assurer une protection à l'échelle de bassins versants incluant les problématiques sédimentaires, littorales et maritimes – Cf. le concept : BAY + S[édiments] + LIMER ;
 - doter le littoral d'outils de planification et d'urbanisme (SCOT) ;
 - créer un fonds spécifique permettant de répondre aux besoins financiers prégnants dans la région Nord/Pas-de-Calais/Picardie ;
 - rassembler sur un site internet les études existantes pour mutualiser les connaissances, aider à la décision de manière opérationnelle, et ainsi décliner l'alliance pour les sciences de la mer portée par l'IFREMER dans les groupes 1 et 3.

Préservation de l'environnement

- mettre en œuvre la dimension sédimentaire du travail de protection du littoral, notamment en prenant en compte les services écologiques (dunes, galets, etc...) qui le protègent ;
- exploiter les énergies renouvelables (cette proposition ne fait pas l'unanimité).

b) Principal point sujet à débat : l'énergie éolienne

Le projet de parc éolien sur le littoral de la région a fait l'objet d'un débat entre d'une part, les représentants institutionnels et le syndicat des énergies renouvelables, porteurs du projet, et d'autre part, les représentants des pêcheurs et de la Fédération « Environnement durable » du Nord/Pas-de-Calais. Loin de susciter l'unanimité, ce projet a suscité les questions suivantes :

- Quel est le coût réel de cette énergie pour la société, sachant que le coût de production de l'électricité éolienne est supérieur à celui d'une centrale thermique ? Quels sont les intérêts en jeu (notamment s'agissant d'EDF Energies nouvelles et de la Compagnie du Vent) ?
- Quel est le taux de substitution réel entre les deux types d'énergies ?
- Quelles sont les conséquences pour la santé et l'environnement ?
- Pourquoi les représentants de RTE et de la Fédération « Environnement Durable » ne participaient-ils pas aux débats en commission ?

Malgré l'annonce de la définition d'un schéma régional éolien et, à plus court terme, d'un processus de concertation débouchant sur un appel d'offres s'agissant du projet de parc éolien, les participants dénoncent un manque de concertation et de transparence s'agissant de ce dossier.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

a) Propositions

Rapporteur : Jean-Marc Le Garrec, armateur hauturier

Principes de gouvernance

- prendre en compte la dimension internationale, d'autant plus importante que la région connaît une interaction très forte de part et d'autre du détroit du Pas-de-Calais ;

- la nécessité de mobiliser les acteurs économiques pour améliorer la connaissance des diverses activités ;
- éviter la concentration industrielle excessive et la rupture des zones industrielles avec les populations urbaines (désir de travailler en plus grande concertation avec les autorités portuaires).

Axes de développement des activités

- valoriser les produits de la pêche, y compris les déchets, afin d'aider les pêcheurs à faire face à la raréfaction de la ressources et aux contraintes grandissantes ;
- encourager le développement de l'aquaculture, grâce aux recherches de l'IFREMER ;
- éviter la multiplication des instances de concertation et de recherche ;
- développer les énergies renouvelables (éolienne et hydrolienne) de manière globale, dans un cadre de connaissance renforcé et de concertation entre les différents usagers.

b) Principal point sujet à débat : la préservation de la pêche artisanale, facteur de biodiversité

Le débat a été marqué par l'intervention de Patrice Haezebrouck, délégué syndical CGT, et Jean-Pierre Veral, Secrétaire FO Manche/Mer du Nord, venus défendre la cause de la pêche artisanale face :

- à la réglementation : celle s'avère de plus en plus contraignante, alors qu'elle n'est pas toujours pertinente sur le plan géographique (le poisson se moque des frontières, tandis que l'instauration de quotas favorise parfois le poisson d'importation par rapport aux produits locaux) ;
- au développement de l'aquaculture : les intervenants dénoncent cette activité, qui est très consommatrice en intrants et génère un produit de moindre qualité.

Leurs propos sont relayés par Jean-Marc Le Garrec, qui partage leur souci de pérenniser l'activité « pêche » en adoptant une démarche responsable visant à préservation de la ressource et à la valorisation de ce qui était auparavant considéré comme un déchet, notamment *via* les industries de la santé et la cosmétique.

3. - La mer, une passion à partager

a) Propositions

Rapporteur : Jean-Régis Borius, Sous-Préfet de Dunkerque

Propositions de modifications formelles du rapport

- ajouter La Manche et la Mer du Nord à la liste des façades maritimes françaises citées dans le rapport du Grenelle de la Mer ;
- ajouter un 5^{ème} axe : « tourisme et plaisirs de la mer ».

Gouvernance

- permettre aux maires de participer à la valorisation de l'espace urbain portuaire, étroitement imbriqué dans leurs villes ;
- renforcer le transfert des connaissances des scientifiques vers les décideurs.

Formation

- développer des passerelles plutôt que des équivalences entre les métiers de la mer et les métiers de la terre ;
- organiser des tronc communs avant la spécialisation mer/terre en post-bac ;
- coordonner l'organisation nationale de l'enseignement sur les questions maritimes, qui est répartie entre plusieurs ministères, source d'inefficacité ;
- sensibiliser les usagers professionnels et de loisirs (en vue d'améliorer la sécurité et de prévenir les pollutions).

Promotion de l'image de la mer

- créer les *Licornes de la Mer*, fête mettant en exergue les propositions visant à mieux faire connaître la passion de la mer ;
- promouvoir les réalisations navales (à l'instar de ce qui est fait pour l'aéronautique) et les métiers de la mer ;
- valoriser le lien entre mer et santé (produits de la mer, thalassothérapie, etc...) ;
- développer des structures d'accueil et des supports d'information ;
- faciliter l'organisation des sorties en mer pour les groupes, notamment scolaires.

b) Principal point sujet à débat : l'encadrement de la pêche de loisirs

Les représentants des pêcheurs plaisanciers (Fédération Nationale Pêche Plaisance Loisirs, Espadon Club, Association des Pêcheurs à Pied de la Côte d'Opale, Comité régional de la FNPPSF -Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France-) sont intervenus massivement lors de la rencontre, monopolisant une grande partie du débat.

- Se faisant, ils ont souhaité manifester leur insatisfaction face à l'action législative des autorités locales (arrêt 60-209 du Préfet de Haute Normandie sur la pêche au bar) et nationales (projet de permis de pêche de loisirs, article 8 du rapport du Grenelle sur le renforcement de l'encadrement de la pêche de loisirs) s'agissant de leur activité. Cette action leur semble inadaptée faute d'une concertation suffisante.
- Ces intervenants soulignent l'importance économique du secteur de la pêche de loisirs et de plaisance, ainsi que la volonté de la plupart des adhérents à leurs fédérations de préserver les ressources naturelles.

Jérôme Bignon, Président de l'Agence des Aires Maritimes Protégées, s'engage à :

- inviter Monsieur Jean-Louis Borloo à signer la charte sur la pêche récréative élaborée à l'occasion du comité opérationnel post Grenelle « Mer et Littoral » ;
- transmettre au Ministère la contribution de la Fédération Nationale Pêche Plaisance Loisirs à l'article 8 du rapport du Grenelle, texte remis en séance.

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

Rapporteurs : Gérard Gavory, Sous-Préfet de Calais

a) Propositions

La connaissance de la mer

- partager la connaissance et mutualiser les moyens en les regroupant au sein d'un pôle de recherche de type « Campus de la Mer » ;
- mettre en place des outils pour faire prendre conscience aux citoyens des enjeux de la mer ;
- améliorer la connaissance des milieux marins (projet CHARM) ;
- développer les outils de travail communs aux pêcheurs et aux scientifiques (SELECMER) ;
- développer le transport à courte distance dans une optique de développement durable.

Gouvernance : principe généraux

- améliorer la coordination des politiques publiques par l'Etat ;
- valoriser la gestion intégrée entre les différents usages (pêche, parc éolien, extraction des granulats) et développer les outils de concertation pour associer l'ensemble des usagers sur les projets maritimes et littoraux (parc éolien, aires marines protégées, etc) ;
- éviter de dissocier les problématiques maritimes et littorales ;
- associer protection du milieu et exploitation durable.

Gouvernance : problématiques régionales

- adopter une approche particulière pour le détroit du Pas-de-Calais qui associe les voisins européens ;
- prendre en compte la dimension fondamentale de la sécurité maritime dans le détroit du Pas-de-Calais (s'agissant par exemple de la séparation du trafic).

Gouvernance : propositions

- renforcer la présence française au sein de l'Organisation Maritime Internationale ;
- intégrer une approche maritime dans les documents de planification existants (SCOT) ;

- développer la vocation maritime des instances existantes telles le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, l'ASTRAPIE).

b) Principal point sujet à débat : traduire l'interdépendance terre/mer dans la gouvernance locale

La majeure partie des intervenants s'accorde sur l'interdépendance terre/mer et la nécessité de coordonner l'action des autorités maritimes et terrestres. Porté par les élus locaux, le débat sur cette question s'articule principalement autour de la nécessité pour les administrations locales de répondre, en disposant de moyens d'actions particulièrement limités, aux besoins exprimés par leurs populations en termes d'activité économique (emploi), de loisirs et de préservation de l'environnement.

La question de la gouvernance des ports, articulations particulièrement sensibles entre terre et mer, est posée, notamment par :

- Martial Grandmougin, Directeur général adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, du point de vue de la pollution des sites portuaires et du recyclage des sédiments portuaires ;
- Frédéric Cuvillier, Maire de Boulogne-sur-Mer, du point de vue de l'aménagement des zones portuaires insérées dans les tissus urbains.